

# BARÈME DES HONORAIRES DE L'AGENCE À CHARGE ACQUEREURS

## TRANSACTIONS

- 10 % T.T.C des prix inférieurs à 50.000-€
- 8.5 % T.T.C des prix compris entre 50.001-€ et 100.000-€
- 7.5 % T.T.C des prix compris entre 100.001-€ et 150.000-€
- 7 % T.T.C des prix compris entre 150.001-€ et 200.000-€
- 6.5 % T.T.C des prix compris entre 200.001-€ et 250.000-€
- 6 % T.T.C des prix compris entre 250.001-€ et 350.000-€
- 5.5 % T.T.C des prix compris entre 350.001-€ et 400.000-€
- 5 % T.T.C des prix compris entre 400.001-€ et 450.000-€
- 4 % T.T.C des prix à partir de 450.001-€

*Tarifs au 01/01/2023*